

Infos importantes à conserver concernant le ramassage des déchets ménagers dès le 1^{er} janvier 2011

Le transfert de compétences en matière de gestion des déchets ménagers a été accepté par 20 communes et refusé par 3. Conformément aux statuts du SIDP (syndicat intercommunal du district de Porrentruy) cette nouvelle pratique entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2011 et sera applicable à 22 communes du district. Pour La Baroche avec un système de ramassage de ses déchets urbains différent (conteneurs semi-enterrés Molok) le système de la taxe au sac généralisée s'appliquera dès 2012, ceci conformément aux principes retenus dans le processus de mise en place de ce projet.

Quelles sont les implications qui en découlent ?

Tournées

Le jour de ramassage est identique, consulter, comme pour les années passées, le plan de collecte des déchets 2011 qui vous sera envoyé à la fin de l'année. Les tournées de remplacement liées aux jours fériés y seront indiquées.

Nouveaux sacs régionaux SIDP

Vu le transfert en matière de gestion financière, cela implique que **dès le 1^{er} janvier 2011, seuls les sacs régionaux officiels SIDP seront ramassés. Ces derniers ne doivent pas être utilisés en 2010 et les anciens sacs ne seront plus ramassés dès le 1er janvier 2011.**

Rouleaux de 10 sacs : 17L : Fr. 11.- / 35L : Fr. 21.50 / 60L : Fr. 38.50

Rouleaux de 5 sacs : 110L : Fr. 36.50

Ces rouleaux pourront être achetés, dès décembre 2010, aux mêmes conditions, dans 64 commerces ou administrations communales du district (voir liste au verso).

Tout déchet incinérable pouvant être mis dans des sacs de 17l à 110l ne doit pas être déposé lors des tournées de ramassage des déchets encombrants ni dans des bennes destinées à recevoir ce type de déchet.

Pourquoi ? La filière d'élimination des déchets incinérables encombrants coûte plus cher au citoyen que l'élimination des déchets ménagers. Ces coûts sont reportés sur la taxe de base communale payée par le contribuable, cette dernière comprend également tous les frais liés aux filières d'élimination des déchets recyclables (verre, papier, carton, alu, etc.).

Pour les conteneurs 800L, propriétés d'entreprises, commerces ou administrations, un courrier leur a été adressé afin de les informer de la mise en place d'un système de pesage des conteneurs. Le système de brides est abandonné **pour les communes ayant des brides**

Nous avons été informés que quelques conteneurs 800l d'occasion pourraient être mis à disposition, en cas d'intérêt, le SIDP vous renseignera.

Nous vous remercions par avance de prendre note des modifications précitées.

Pour tous renseignements complémentaires :

Administration communale

SIDP
Syndicat intercommunal du district de Porrentruy
Rue d'Airmont 7 - 2900 Porrentruy
T 032.466.88.81 et F 032.466.88.82
secretariat@sidp.ch
<http://www.caer.ch/index.php/sidp/presentation>